Ville de Saint-Leu

SOMMAIRE DE L'ARRÊTE PUBLIE LE 31 AOUT 2026

31/08/2026	777 /2026	PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR THOMAS BRUNO , CONSEILLER MUNICIPAL

Publié le : 31/08/2026 09:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/76720

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le 31/08/2026
ID : 974-219740131-20260831-777_2026_DAGSP-AI

Ville de Saint-Leu

DIRECTION AFFAIRES GENERALES ET SERVICES PUBLICS

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 777.../2026/DAGSP
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR Thomas BRUNO, CONSEILLER MUNICIPAL

VIE SCOLAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Leu,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants ;
VU la séance du 29 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal, à l'élection du Maire et à la nomination des Adjoints ;
VU l'annonce faite par M. le Maire lors du Conseil municipal du 9 juin 2026, relative à la démission de Monsieur Jean-Pierre DURAND, Conseiller municipal, remplacé par Monsieur Thomas BRUNO en qualité de Conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, ce, afin d'assurer une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines missions et que la signature de certains actes soient délégués à un Adjoint ou à un Conseiller Municipal.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de fonction
Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Thomas BRUNO , Conseiller Municipal**, dans le domaine de **VIE SCOLAIRE.**

Dans ce cadre, l'élu est chargé de suivre les dossiers relevant de ce domaine, de proposer toute mesure utile à leur gestion, de représenter la commune dans les instances ou réunions correspondantes.

Article 2 : Délégation de signature
Dans le cadre de cette délégation, **Monsieur Thomas BRUNO, Conseiller Municipal**, reçoit délégation de signature pour signer tout courrier de gestion courante, acte et document relevant du domaine qui lui est délégué, à l'exception des actes d'engagement de dépenses et de marchés publics.

Article 3 : Conditions d'exercice
La présente délégation est exercée, sous le contrôle et la responsabilité du Maire, dans le respect des lois et règlements en vigueur et dans la limite des attributions confiées.

Article 4 : Suppléance
En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Thomas BRUNO, Conseiller Municipal**, les attributions qui lui sont conférées aux articles 1 et 2 seront déléguées à **Madame Anne-Gaëlle HOAREAU, 7ème Adjointe.**

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 31/08/2026 09:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/76720

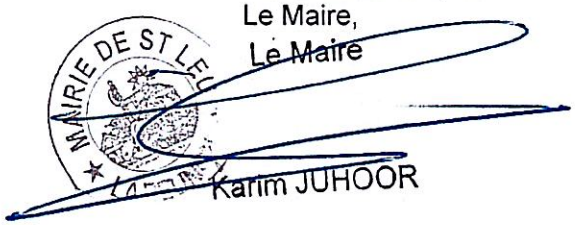
Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le 31/08/2026
ID : 974-219740131-20260831-777_2026_DAGSP-AI

Article 5 : Entrée en vigueur et publicité
Le présent arrêté :

- prend effet à compter de sa notification,
- sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- sera transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Exécution
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Leu, le 31 AOUT 2026
Le Maire,
Le Maire



Karim JUHOOR

Publié le : 31/08/2026 09:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/76720